

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

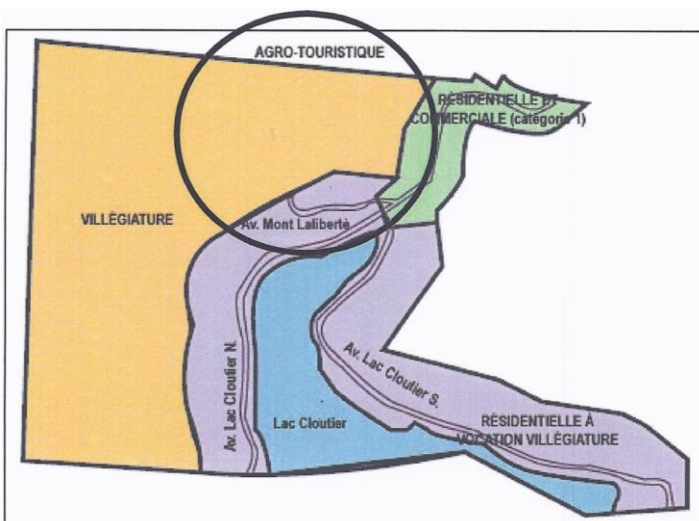
### À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2013 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 529-2012

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées, que le conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix, suite à l'adoption lors de sa séance du 14 janvier 2013 d'un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme, tiendra une assemblée publique de consultation le 11 février 2013 à **18h30**, à la salle du Conseil de la mairie au **861, rue de l'Église**.

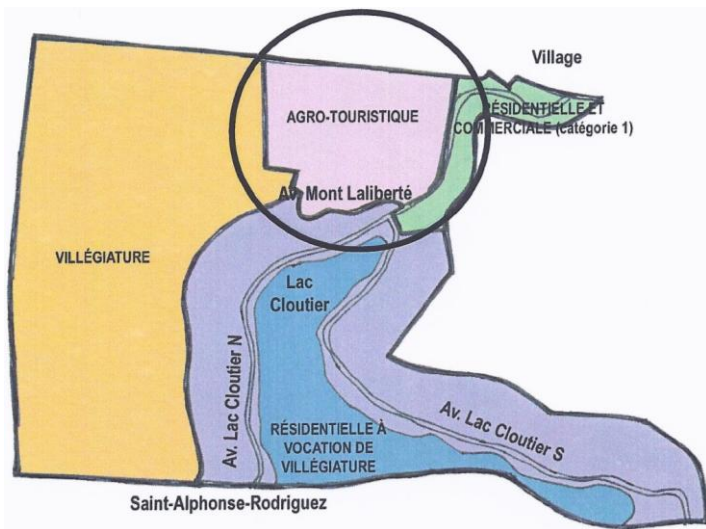
Ce projet de règlement vise notamment à clairement annexer au règlement 529-2012 son plan des grandes affectations et par le fait même de modifier les limites de l'affectation agro-touristique dudit plan conformément au règlement 469-2009. Il peut se résumer de la façon suivante :

- Une modification de la table des matières par la suppression de la ligne « PROGRAMMATION TRIENNALE DES TRAVAUX MUNICIPAUX »;
- Une modification de la table des matières par l'ajout, après la ligne « CONCLUSION », de la ligne « ANNEXE A : PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS » correctement paginé;
- Une modification du quatrième alinéa de la section concernant les grandes affectations par son remplacement par : « *Dans l'ensemble, le plan d'affectation du sol, annexé au présent règlement, cherche à respecter la situation actuelle dans la Municipalité et la volonté d'aménager certains secteurs du territoire.* »;
- Une modification de l'annexe A de la manière illustré ci-après :

#### Illustration 1 : « Plan des grandes affectation » avant la modification



#### Illustration 2 : « Plan des grandes affectation » après la modification



Ce projet vise l'intégralité du territoire de la Municipalité de Sainte-Béatrix, mais plus précisément son affectation agro-touristique

Lors de cette assemblée publique de consultation, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné par ce dernier, expliquera la modification, les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au **861, rue de l'Église du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h00 et le vendredi de 8h à 12h**

DONNÉ à Sainte-Béatrix, ce 26 janvier 2013.

---

Patricia Labby  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière